



Exporter des produits agroalimentaires français en Biélorussie et en Kazakhstan

L'Association France Russie pour l'Agroalimentaire (AFRAA) œuvre depuis 2011 pour développer les exportations des produits agroalimentaires français vers la Russie. Depuis la crise politique entre l'Union Européenne et la Russie les échanges commerciaux restent perturbés (voir arrêtés). En effet en août 2014 la Russie en réponse aux sanctions occidentales a mis en place un embargo politique sur une grande majorité des produits agroalimentaires européens.

En conséquence, l'Assemblée Générale de l'AFRAA a décidé d'élargir le champ d'actions de l'association pour permettre à ses membres de développer leurs exportations vers d'autres pays. Il a été proposé aux membres de l'AFRAA de questionner leurs adhérents pour définir dans un premier temps les deux pays à développer. Les pays ciblés sont des pays de l'Union Economique Eurasiatique (dont la Russie fait partie) comme l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan et le Kirghizistan. Après cette enquête les deux pays choisis sont la Biélorussie et le Kazakhstan.

Pour rappel :

- ni la Biélorussie ni le Kazakhstan n'appliquent l'embargo politique russe (en place depuis août 2014) et donc les exportations des produits français sont possibles vers ces deux pays.
- pour les produits d'origine animale les exportateurs doivent être agréés. Les autorités biélorusses et kazakhes appliquent les mêmes listes que les autorités russes (publiées sur le site de ROSSELKHOZNADZOR <http://www.fsvps.ru/fsvps/main.html? language=en>) Ce qui veut dire que si l'entreprise a un agrément Russie cet agrément est valable pour la Biélorussie et le Kazakhstan.

Fiches pays :



La Biélorussie

- Superficie : 207 600 km²
- Capitale : Minsk
- Langue : biélorusse et russe
- Population : 9,47 millions d'habitants
- PIB par habitant (USD) en 2014 : 7 430
- Taux de croissance : -3,9% en 2015
- Taux d'inflation : 12% en 2015
- Principaux clients : Russie, Ukraine, Pays-Bas, Allemagne
- Principaux fournisseurs : Russie, Allemagne, Chine, Ukraine, Pologne
- Exportations de la France vers le pays : 181 millions d'euros en 2014
- Importations françaises en provenance du pays : 198 millions d'euros en 2014
- Terres agricoles : couvrent près de la moitié du territoire (43%)



Le Kazakhstan

- Superficie 2 724 900 km²
- Capitale : Astana
- Langues : kazakh et russe
- Population : 17,75 millions d'habitants
- PIB par habitant (USD) : 10 508
- Le Kazakhstan concentre 70% du PIB d'Asie centrale
- Principale économie : la rente pétro gazière (40% PIB)
- Agriculture : part dans le PIB 7% en 2013, représentant 26% de la population active



Accessibilité des marchés biélorusse et kazakh aux produits agroalimentaires français par filiale :

Lait et produit laitiers:

Certificat sanitaire : pour exporter du lait et des produits laitiers il est possible d'utiliser un CS négocié entre l'Union Européenne et la Russie, les autorités biélorusses et kazakhes l'acceptent.

Agrément : Les entreprises ayant un agrément Russie peuvent exporter leurs produits vers la Biélorussie et le Kazakhstan.

Embargo politique russe : la Biélorussie et le Kazakhstan n'appliquent pas l'embargo politique russe. Les exportations sont possibles.

Embargo sanitaire : pas d'embargo sanitaire en cours.

Les marchés biélorusse et kazakh sont ouverts aux importations des produits français, un problème existe toutefois le prix des produits exportés, car les économies de ces deux pays sont liées à celle de leur voisin russe ce qui a pour conséquence une dépréciation de leurs monnaies nationales et une baisse du niveau de vie.

Bovins vivants :

Certificat sanitaire : pour exporter des bovins vivants vers la Biélorussie et le Kazakhstan il est possible d'utiliser un CS négocié entre l'Union Européenne et la Russie, les autorités biélorusses et kazakhes l'acceptent.

Embargo politique russe : il n'y a pas d'embargo politique pour les bovins vivants.

Embargo sanitaire : la Biélorussie applique l'embargo sanitaire lié à l'ESB. Comme la Russie les deux pays exigent l'absence de FCO dans la zone d'élevage et n'acceptent pas les animaux vaccinés. Les négociations sont en cours pour assouplir les conditions d'importations.

Viande et abats bovins :

Certificat sanitaire : il existe un CS négocié entre l'Union Européenne et l'Union Economique Eurasiatique.

Agrément : Les entreprises ayant un agrément Russie peuvent exporter leurs produits vers la Biélorussie et le Kazakhstan.

Embargo politique russe : la Biélorussie et le Kazakhstan n'appliquent pas l'embargo politique russe.

Embargo sanitaire : Le Kazakhstan n'applique aucun embargo sanitaire contrairement à la Biélorussie qui applique un embargo sanitaire lié à l'ESB.

Le marché kazakhs est ouvert aux importations des produits français, un problème existe toutefois le prix, car l'économie de ce pays est liée à celle de son voisin russe ce qui a pour conséquence une dépréciation de sa monnaie nationale et une baisse du niveau de vie.

Viande de volaille :

Certificat sanitaire : il existe un CS négocié entre l'Union Européenne et l'Union Economique Eurasiatique.

Agrément : Les entreprises ayant un agrément Russie peuvent exporter leurs produits vers la Biélorussie et le Kazakhstan

Embargo politique russe : la Biélorussie et le Kazakhstan n'appliquent pas l'embargo politique russe. Les exportations sont possibles.

Embargo sanitaire : La Biélorussie applique des restrictions d'importations depuis les départements atteints par la grippe aviaire. Le Kazakhstan n'applique aucune restriction.

Le marché biélorusse est ouvert avec des restrictions et le marché kazakh est ouvert aux importations des produits français. Il faut également prendre en compte le problème du prix, car les économies de ces deux pays sont liées à celle de leur voisin russe ce qui a pour conséquence une dépréciation de leurs monnaies nationales et une baisse du niveau de vie.

Viande et abats porcins :

Certificat sanitaire : il n'existe pas de CS négocié entre l'Union Européenne et l'Union Economique Eurasiatique. Pour exporter il est possible d'utiliser un CS négocié entre l'Union Européenne et la Russie, les autorités biélorusses et kazakhes l'acceptent.

Agrément : Les entreprises ayant un agrément Russie peuvent exporter leurs produits vers la Biélorussie et le Kazakhstan

Embargo politique russe : la Biélorussie et le Kazakhstan n'appliquent pas l'embargo politique russe.

Embargo sanitaire : comme son voisin russe la Biélorussie applique l'embargo sanitaire liée à la PPA. Malgré le fait que le Kazakhstan n'applique pas l'embargo sanitaire, les exportations ne sont pas possibles, car le certificat sanitaire négocié entre l'Union Européenne et la Russie ne peut pas être signé dans l'état. Il faut rester en veille, car au début de mai les autorités russes ont accepté la décision de l'OMC et l'obligation de lever l'embargo sanitaire lié à la PPA.

Conserves et produits transformés à base de viande :

Certificat sanitaire : il n'existe pas de CS négocié entre l'Union Européenne et l'Union Economique Eurasiatique. A ce jour, aucun interlocuteur ne sait quel certificat utiliser pour exporter. La logique voudrait que cela soit le CS négocié entre l'Union Européenne et la Russie, mais ce point reste à confirmer par les importateurs locaux.

Agrément : Les entreprises ayant un agrément Russie peuvent exporter leurs produits vers la Biélorussie et le Kazakhstan

Embargo politique russe : la Biélorussie et le Kazakhstan n'appliquent pas l'embargo politique russe.

Embargo sanitaire :

- pour les conserves à base de viande porcine : comme son voisin russe la Biélorussie applique l'embargo sanitaire liée à la PPA. Suite à un problème de CS il n'est pas possible d'exporter vers le Kazakhstan même si ce dernier n'applique pas l'embargo sanitaire. Seules les conserves et les produits traités à 70°C peuvent être exportés. Il faut rester en veille, car au début de mai les autorités russes ont accepté la décision de l'OMC et l'obligation de lever l'embargo sanitaire lié à la PPA.
- pour les conserves à base de viande de volaille : la Biélorussie applique les restrictions d'importations depuis les départements atteints par la grippe aviaire. Le Kazakhstan n'applique aucune restriction.

Fruits et légumes :

Certificat phytosanitaire : pas de certificat phytosanitaire spécifique.

Agrément : pas besoin d'avoir un agrément

Embargo politique russe : la Biélorussie et le Kazakhstan n'appliquent pas l'embargo politique russe.

Embargo sanitaire : pas d'embargo sanitaire en cours.

Les marchés biélorusse et kazakhs sont ouverts aux importations de produits français, un problème existe concernant le prix, car les économies de ces deux pays sont liées à celle de leur voisin russe ce qui a pour conséquence une dépréciation de leurs monnaies nationales et une baisse du niveau de vie.

Pomme de terre de consommation :

Certificat phytosanitaire : pas de certificat phytosanitaire spécifique.

Agrément : pas besoin d'avoir un agrément

Embargo politique russe : la Biélorussie et le Kazakhstan n'appliquent pas l'embargo politique russe.

Embargo sanitaire : les deux pays n'appliquent pas l'embargo sanitaire russe (01/07/2013).

Plant de pomme de terre :

Certificat phytosanitaire : pas de certificat phytosanitaire spécifique.

Agrément : pas besoin d'avoir un agrément

Embargo politique russe : la Biélorussie et le Kazakhstan n'appliquent pas l'embargo politique russe.

Embargo sanitaire : Les deux pays n'appliquent pas l'embargo sanitaire russe (01/07/2013).

Feed et aliments pour animaux :

Certificat sanitaire : 3 certificats sanitaires négociés entre l'Union Européenne et l'Union Economique Eurasiatique : non-canned petfood, matières premières pour petfood et canned petfood.

Agrément : Selon les règles de l'OMC il n'est plus nécessaire d'avoir un agrément mais les autorités russes gardent des listes d'entreprises agréées sur leur site internet sans que leur utilisation soit clairement démontrée. Une confirmation par les importateurs locaux est nécessaire.

Embargo sanitaire : pas d'embargo sanitaire.